



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opération de rélution¹ de Frank De Palmenaer terminée ABO-Group annonce une augmentation de capital

1^{er} décembre 2014 – 18.00 heures – Information réglementée

L'opération a été expliquée dans le communiqué de presse du 23 septembre :

Après la regroupement des actions du 15 septembre 2014, l'actionnaire majoritaire et CEO d'ABO-Group Frank De Palmenaer a annoncé de sa propre initiative une transaction extraordinaire. Afin d'augmenter le free float et la liquidité, Frank De Palmenaer vend entre le 24 septembre 2014 et le 30 novembre 2014 une part indéterminée de sa participation dans le groupe en bourse ou hors bourse. 90% du produit de la vente seront, après la période de clôture, apportés dans ABO-Group à titre d'augmentation de capital par l'émission d'une seule action nouvelle de la société.

Entre le 24 septembre et le 30 novembre, Frank De Palmenaer a donc vendu au total 62.916 actions via la bourse pour un montant total de € 585.569,01.

Les ventes annoncées par Frank De Palmenaer étaient liées aux objectifs suivants, qui ont également été réalisés :

- augmentation du free float de l'action de la société cotée sur Euronext Bruxelles avec 62.916 pièces ;
- réduction du décalage entre la valeur intrinsèque et la valeur boursière des actions de la société.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Comme annoncé dans le communiqué de presse, Frank De Palmenaer demande d'apporter dans la société 90% de € 585.569,01, soit € 527.012,11, sous la forme d'une augmentation de capital contre l'émission d'une seule action de la société. L'action émise suite à l'augmentation de capital susvisée disposera des mêmes droits que les actions existantes.

Le Conseil d'administration estime que l'augmentation de capital annoncée, par l'émission d'une seule action de la société, vient parachever l'opération et profite à la société et à ses actionnaires, parce qu'ils réalisent ensemble les objectifs suivants.

- Augmentation des fonds propres avec € 527.012,11 ou € 0,050 par action, et non-dilution des actionnaires existants grâce à l'émission d'une seule action nouvelle.
- Apport dans la société de moyens liquides permettant de réaliser de nouveaux projets et garantir ainsi la croissance interne.

L'augmentation de capital sera, selon toute probabilité, réalisée avant la fin de cette année par le Conseil d'administration, qui fera usage à cet égard de sa compétence dans le cadre du capital autorisé. Par conséquent, aucune assemblée générale extraordinaire doit être convoquée.

¹ Une rélution est l'inverse d'une dilution.



Fonds propres statutaires	le 30/06/2014	apport	après augmentation de capital
	€ 24.755.971,11	€ 527.012,11	€ 25.282.983,22
Par action	€ 2,342	€ 0,050	€ 2,392

Augmentation de capital	avant	apport	après
Capital	€ 165.963.562,37	€ 527.012,11	€ 166.490.574,48
Actions	10.568.734	1	10.568.735

Participation des actions	avant	vente	après
F. De Palmenaer	9.776.104	-62.916	9.713.188
Dilution	92,50%	-0,6%	91,90%
Autres actionnaires	792.630	62.916	855.546
Réolution	7,50%	0,6%	8,10%

Pour plus d'informations :

Frank De Palmenaer
CEO ABO-Group SA

Johan Reybroeck
CFO ABO-Group SA
johan.reybroeck@abo-group.eu

T +32 (0)496 59 88 99
Derbystraat 255, Maalteccenter Blok G, B-9051 Gent (SDW), Belgium

Le présent communiqué de presse est disponible sur notre site web www.abo-group.eu